

ANNEXES, sont annexées et jointes au contrat de location les pièces suivantes :

- A.** (Le cas échéant) un extrait du règlement concernant la destination de l'immeuble, la jouissance et l'usage des parties privatives et communes, et précisant la quote-part afférente au lot loué dans chacune des catégories de charges
- B.** un dossier de diagnostics techniques comprenant :
- un diagnostic de performance énergétique ;
- un constat de risque d'exposition au plomb pour les immeubles construits avant le 1er janvier 1949 ;
- une copie d'un état mentionnant l'absence ou la présence de matériaux ou de produits de la construction contenant de l'amiante⁽¹¹⁾ ;
- un état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz, dont l'objet est d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes⁽¹²⁾ ;
- un état des risques et pollution des sols et le cas échéant un état des servitudes,⁽¹³⁾ ;
- le cas échéant, un document informatif relatif au plan d'exposition au bruit ;
- C.** une notice d'information relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs
- D.** un état des lieux et un état détaillé du mobilier⁽¹⁴⁾ ;
- E.** le cas échéant, une autorisation préalable de mise en location⁽¹⁵⁾ ;
- F.** le cas échéant, les références aux loyers habituellement constatés dans le voisinage pour des logements comparables⁽¹⁶⁾ ;
- G.** la liste entretien et réparation locative ;
- H.** Autre :

